

Séance du 2 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 2 décembre à 19 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TRAMONT.

Présents : Mmes BERDUCAT - CAVALLERO - QUESSETTE - MM. IGAU – MACIAS – PRATDESSUS – TRAMONT.

Excusés : Mme BEUNEUX (procuration à Mme CAVALLERO) – MM. BARIAC – MASSON.

Absente : Mme MUN.

Secrétaire de séance : Mme QUESSETTE.

Ordre du jour :

- virement de crédits,
- extension de réseau électrique parcelle A 1592,
- droit de préemption,
- titularisation agent,
- conférence des maires compte rendu et avis sur les mesures financières envisagées,
- questions diverses.

* * * *

VIREMENT DE CRÉDITS – DM N° 2019 - 002

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
022	Dépenses imprévues		-4400.00
023	Virement à la section d'investissement		13726.00
60612	Energie - Electricité		-2500.00
60631	Fournitures d'entretien		-2000.00
60633	Fournitures de voirie		-2000.00
61551	Entretien matériel roulant		-1826.00
6238	Divers		-1000.00
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
020	Dépenses imprévues		-12474.00
202	Frais réalisat° documents urbanisme		-4000.00
21571	Matériel roulant		-20000.00
2315 - 15	Installat°, matériel et outillage techni		13726.00
2315 - 15	Installat°, matériel et outillage techni		50474.00
2315 - 16	Installat°, matériel et outillage techni		-14000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	13726.00	
TOTAL :		13 726.00	13 726.00

TOTAL :		13 726.00	13 726.00
----------------	--	------------------	------------------

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

EXTENSION RÉSEAU ÉLECTRIQUE PARCELLE A 1592

Monsieur e Maire explique à l'assemblée que les propriétaires de la parcelle A 1592 ont déposé un certificat d'urbanisme opérationnel. Une extension de réseau sera nécessaire en cas de construction.

Le coût de l'extension s'élève à 6 800.00 €.

Après délibération, le conseil municipal accepte de financer l'extension du réseau électrique pour la parcelle A 1592 lorsque qu'un permis de construire sera accordé.

DROIT DE PRÉEMPTION

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle souhaite exercer son droit de préemption sur la vente de la parcelle section A n° 1653.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas exercer le droit de préemption sur cette parcelle.

TITULARISATION AGENT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la période de stage de Mme Huguette LESBACHES se termine le 31 décembre 2019. Il faut donc prendre la décision de la titulariser ou non.

Après délibération, le conseil municipal décide de nommer titulaire Mme Huguette LESBACHES à partir du 1^{er} janvier 2020 en tant qu'adjoint technique de 2^{ème} classe.

CONFÉRENCE DES MAIRES

Monsieur le Maire a fait parvenir les documents nécessaires au conseil municipal il y a une semaine afin de pouvoir débattre du sujet.

Le cabinet KPMG a récemment présenté aux conseillers communautaires une analyse financière qui concerne l'ensemble des 46 communes ainsi que la communauté de communes.

Après discussion, le conseil municipal donne son accord pour :

- travailler sur les bases fiscales,
- basculer une part de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) en TFB (taxe foncière bâti),
- partager le gain du FPIC à hauteur de 75 %, soit, 1 102.00 € par an (7 votes pour 75 % et 2 votes pour

50%),

Le conseil municipal souhaiterait également que la gestion globale de la communauté de communes, ainsi que son personnel au sens général, soit optimisée.

QUESTIONS DIVERSES

- **Achat camion :**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil municipal donne son accord.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'acheter un nouveau camion pour les agents puisque l'un des véhicules ne pourra bientôt, plus passer au contrôle technique à cause de sa vétusté.

Monsieur le Maire a fait réaliser des devis chez le concessionnaire RENAULT et présente au conseil municipal un devis pour un véhicule d'un montant de 31 000.00 € TTC neuf, modification plateau inclus (pour saleuse).

Le concessionnaire nous demande de verser un acompte de 2000.00 € TTC pour valider la commande du camion, qui sera par la suite disponible au mois de juin 2020.

Après délibération, le conseil municipal valide l'achat de ce camion et autorise Monsieur le Maire à verser un acompte de 2 000.00 € pour valider la commande.

La somme restant à payer pour l'achat sera prise en compte pour le budget 2020.

- **CS du Davantaygue :**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil municipal donne son accord.

Madame Céline QUESSETTE, représentant la commune de Villelongue au sein de la commission syndicale du Davantaygue, informe l'assemblée que Payolle Invasion souhaite construire trois cabanes supplémentaires sur la parcelle appartenant à la CS du Davantaygue.

Un avenant doit être signé afin de finaliser le projet. Madame Delphine PAMBRUN, présidente de la commission, propose aux communes membres de lui donner délégation de signature pour cet avenant afin de simplifier cette démarche.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présent, autorise Monsieur le Maire à donner délégation à Madame Delphine PAMBRUN pour la signature de cet avenant.

- **Chemin des Arribères :**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil municipal donne son accord.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis de la société FFT d'un montant de 1 260.00 € HT concernant le mur de soutènement des Arribères. Ces travaux supplémentaires concernent la création d'une murette de protection de la partie supérieure.

Après délibération, le conseil municipal valide le devis de la société FFT d'un montant de 1 260.00 € et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour l'exécution des travaux.